

Communiqué de presse :

La Fep-CFDT réagit aux propos du ministre

Le ministre de l'Éducation nationale est intervenu plusieurs fois dans les médias dernièrement au sujet de l'enseignement privé sous contrat.

1. Sur les programmes scolaires et la transmission des valeurs de la République

Pour lui, dans l'enseignement public comme privé sous contrat « *Les enseignements sont par nature les mêmes et doivent être les mêmes. Les règles y sont les mêmes.* ». La Fep-CFDT, premier syndicat dans l'enseignement privé sous contrat, salue ces propos qui confirment que le privé sous contrat fait partie intégrante du service public d'éducation.

2. Sur les contrôles des établissements privés

Les contrôles d'établissements sont essentiels. Le ministre s'est engagé à 40 % de contrôle d'ici 2027. 850 ont déjà été réalisés à ce jour. Tout manquement doit faire l'objet de mises en demeure et de recommandations. La Fep-CFDT exige que les bilans de ces contrôles soient communiqués aux organisations syndicales dans les instances nationales et locales, mais aussi dans les établissements concernés.

3. Sur les perspectives de suppression de postes

La suppression de poste annoncée dans les premier et second degrés ne vont pas garantir la qualité d'enseignement. La Fep-CFDT rappelle qu'il faut profiter de la baisse démographique pour alléger le nombre d'élèves par classe et améliorer la qualité et les conditions de travail des enseignants.